



Statuts des entreprises soumises à la Participation aux Bénéfices.

Par **BABS95**, le **29/12/2021** à **12:07**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise de plus de 50 salariés, qui a fait des bénéfices en 2019 et 2020. Mon patron me dit que le statut juridique de l'entreprise (Société Anonyme à Directoire : SADCS) lui permet d'éviter la participation aux bénéfices. Il me semblait que toutes les entreprises de plus de 50 salariés était soumises à cette obligation quelque soit leur statut juridique.

Pouvez-vous me renseigner sur ce sujet ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **29/12/2021** à **14:15**

Bonjour

Dirctoire ou pas, je ne vois pas...

Avez vous pensé à poser la question à l'inspection du travail ?